

## **Club PLUi du 14 novembre 2019**

### **SYNTHÈSE DE VOS PRÉSENTATIONS**

#### **L'association des habitants pour une meilleure coopération au PLUi – témoignage de la CC du Pays de Lumbres (T. BEUZELIN)**

La communauté de communes (CC) du Pays de Lumbres est un territoire rural qui a élaboré son PLUi sur 36 communes (460 conseillers municipaux) de 2015 à 2019. La démarche de concertation souhaitée par les élus de la CC et des communes membres s'est voulue innovante, volontariste et très dynamique, à toutes les étapes de la procédure (diagnostic et enjeux, projet de territoire, traduction réglementaire et opérationnelle, bilan et préparation de la mise en œuvre), avec de nombreuses réunions informelles. L'objectif stratégique était de co-construire le PLUi, toutes thématiques confondues, avec ses élus et les personnes vivant le territoire au quotidien. Le dispositif de concertation mis en place fut donc un dispositif ad hoc, créatif et ludique, associant la population dans toutes ses composantes. Pour mobiliser les habitants, la CC a opté pour une approche pédagogique, via des visites, des expositions, des jeux/vidéos, des ateliers, adaptés à chaque génération et catégorie socioprofessionnelle.

Si cette démarche participative et spécifique a nécessité un investissement financier supérieur à celui d'une élaboration « classique » de PLUi, le dialogue constructif instauré avec élus et citoyens, les réajustements d'orientations, l'enrichissement du diagnostic, la perception des enjeux du territoire, l'appropriation de ce document d'urbanisme et la prise de conscience à l'appartenance à la même intercommunalité, font que ce delta financier est largement compensé.

La gouvernance retenue (CC, Agence d'urbanisme, recrutement d'un prestataire privé expert) et l'accompagnement des habitants au montage du document d'urbanisme, invitent les citoyens à exprimer leurs aspirations et à s'approprier le PLUi.

D'autres bénéfices peuvent être cités, comme la création d'un comité des commerçants à l'échelle intercommunale.

Pour mieux maîtriser l'affichage des hypermarchés, un règlement local de publicité intercommunal a été mis en place. Des mesures ont également été adoptées pour maintenir et développer le commerce de proximité. A titre d'exemple, peuvent être cités l'apport en ingénierie et le soutien financier des projets des commerçants de proximité, ou encore la mise en œuvre d'une « place de marché numérique » à disposition de ces commerçants.

Au final, ce sont plus de 3 000 personnes qui se sont impliquées dans la procédure et plus de 10 000 contributions citoyennes.

De cette expérience, les enseignements suivants sont à retenir :

- l'originalité de la démarche de concertation, pour mobiliser tous les habitants de la CC, à toutes les étapes de la procédure d'élaboration du PLUi du territoire ;
- le coût financier dépensé pour mettre en place cette démarche fut compensé par l'expression des aspirations des citoyens, lesquels ont pris conscience d'appartenir à un même territoire.

L'investissement humain et financier déployé pour impliquer toute la population a permis l'appropriation du PLUi tant par les élus que par les habitants du territoire.